



GRIMPÉE DE L'ÉPINE DIMANCHE 31 mai 2026

Course en ligne de 12 km : Cognin – Col de l'Épine

Article 1 – Présentation de l'épreuve

L'union cycliste de Cognin organise, sous le règlement de la FSGT 73-74, la grimpée de l'épine, le dimanche 31 mai 2026.

Cette épreuve est ouverte à tous, licences FSGT, UFOLEP, FFC, JUNIOR, CADET et non licenciés (fournir un certificat médical).

Elle est le support du Championnat Départemental des Savoie FSGT des grimpeurs pour 2026.

Course

- **Départ :** départ neutralisé devant la salle de La Forgerie à Cognin. Départ officiel après le franchissement du passage à niveau à la sortie de Cognin sur D916 en direction de Saint-Sulpice et du col de l'épine.
- **Arrivée :** au sommet du col de l'Épine
- **Horaires :** 8 h 00 : remise des dossards
9 h 30 : départ

Article 2 – Règles générales

Le règlement FSGT en vigueur, est applicable à tous les participants de l'épreuve. Les cyclistes sont tenus de respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée. Les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors du circuit, pendant leur échauffement avant le départ, et après l'arrivée. Le port du casque à coque rigide et jugulaire attachée est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents, ainsi que pendant l'échauffement.

Lors du retrait des dossards, les participants doivent obligatoirement présenter une licence FSGT, UFOLEP ou FFC en cours de validité et une pièce d'identité.

Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve. Les cyclistes devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament puissent doubler. Tout cycliste se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.

Article 3 – Engagements

Cette compétition est ouverte aux licenciés FGST (1-2-3-4-5- minimes à Juniors), UFOLEP (1-2-3-4-GS-), FFC de catégorie Access 1-2-3-4, féminines 18 ans et + UFOLEP, FFC ainsi que les coureurs non licenciés ayant fourni un certificat médical de moins d'un an au moment de l'inscription. Le nombre de participants est limité à 150 coureurs. L'organisateur se réserve le droit de refuser un coureur.

Le montant des engagements est fixé comme suit :

- . 10 € + 1 € (plate-forme Eventicom) pour les licenciés FSGT et UFOLEP (4 € pour les Minimes Cadets + 1 € plate-forme).
- . 15 € + 1 € (plate-forme Eventicom) pour les licenciés FFC, Triathlètes et Non licenciés.

Les engagements et règlements seront obligatoirement effectués en ligne par carte bancaire sur le site

www.eventicom.com avant le 29 mai 2026 à 23h59. Aucun engagement ne sera pris sur place.

Aucun remboursement ne pourra être exigé d'un coureur absent le jour de l'épreuve.

En cas d'annulation de l'épreuve par les organisateurs, les engagements versés seront restitués.

Le fait d'être engagé implique que le cycliste ait pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Article 4- Dossard, licences et Appel des concurrents

Les licences FSGT, UFOLEP, FFC sont obligatoires pour les licenciés. Les non licenciés auront présenté un certificat médical de moins d'un an lors de l'inscription en ligne et devront se munir d'une pièce d'identité pour pouvoir retirer leur dossard le jour J. Le concurrent qui ne sera pas en mesure de présenter ce document à la remise des dossards ne pourra en aucun cas prendre le départ de l'épreuve. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Un dossard et une plaque de guidon seront remis à chaque participant individuellement sur présentation de sa licence papier ou numérique et un document d'identité. Les coureurs devront prévoir des épingles pour attacher le dossard. Le dossard devra être épinglé par au moins 4 épingles.

Les licences ou pièces d'identité seront conservées par l'organisation et restituées après l'épreuve en échange des dossards. En cas d'abandon, le coureur pourra récupérer sa licence ou pièce d'identité contre dossard à tout moment.

Pour rappel, le port du casque est obligatoire.

L'appel des coureurs commencera 10 minutes avant le départ de l'épreuve. Les coureurs devront se présenter à l'appel.

Article 5 – classement-récompenses

Le classement et la publication des résultats seront effectués sur place et publiés à l'issue sur le site « eventicom » ainsi que sur notre page facebook et site internet.

Tout abandon devra être signalé rapidement auprès du podium.

Pour qu'un coureur puisse être classé, il faut que son dossard soit visible au moment de l'arrivée. Il faut qu'il soit épinglé au minimum par 4 épingles et fixé côté droit du maillot. Sa plaque de guidon devra également être visible à l'avant du vélo.

Les classements seront disponibles à la Salle de La Forgerie à Cognin, vers 11h30 lors de la remise des récompenses.

Le classement du Championnat Départemental FSGT 73/74 sera établi sur tous les concurrents licenciés FSGT 73/74, par catégories de valeurs.

Les autres concurrents (FSGT hors 73/74, FFC, UFOLEP, Triathlètes, non licenciés) seront classés au « Scratch » hommes et femmes, **hors championnat**.

Les 3 premiers de chaque classement seront récompensés. Les podiums seront non cumulatifs. Ils auront lieu à 11h30 devant la salle de La Forgerie de Cognin. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité.

La présence des coureurs à la cérémonie protocolaire est indispensable pour prétendre au prix.

Article 6 – Sécurité

Une signalisation du parcours sera mise en place (marquage au sol, panneaux). La zone d'arrivée sera protégée des 2 côtés sur une distance convenable.

La sécurisation du circuit sera assurée par la présence de signaleurs et/ou de barrières, le peloton sera précédé par une voiture d'ouverture de course, et une voiture balai sera placée derrière le dernier concurrent.

Une ambulance sera prête à intervenir sur le tracé.

Article 7 - Fair-play, droit à l'image

Pour rappel, Il est interdit de tirer ou pousser un participant ou de se livrer à des manœuvres déloyales

Ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Il est interdit de se laisser entraîner par des engins à moteur, d'utiliser la prise d'appui...

Les membres de l'association, de l'organisation, les concurrents et le public se doivent d'être Respectueux les uns envers les autres.

En prenant part à la manifestation, toutes les personnes présentes acceptent de voir apparaître leur nom ou photo dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Le refus de cette clause devra être expressément formulé auprès du président du club organisateur avant la compétition.

Article 8 – Contrôle anti-dopage

Toutes les dispositions nécessaires sont prises afin d'être en conformité avec la réglementation.

Article 9- Environnement

Afin de respecter et de préserver l'environnement, toutes les personnes présentes sur cette manifestation ne devront laisser aucun signe de leur passage sur les voies empruntées ainsi que sur le site de départ et d'arrivée. Bidons, emballages, tubes... ne devront pas être jetés sur la voie publique.

Enfin pour plus d'informations vous pouvez nous contacter à l'adresse : uccognin@netc.fr